

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2024-02-002

L'an deux mille vingt-quatre le huit février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Priscillia ARVIN-BEROD

Absents excusés: Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Stéphanie PERNOD, Ghislaine GACHET-PONNAZ

<u>Procurations</u>: Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Solange COOKE, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Yann JACCAZ.

Secrétaire de séance : Nicolas ELIE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 janvier 2024

## D2024-02-002 <u>OBJET</u>: DEMANDES DE SUBVENTION PROJET PARKING SENTIERS TONNAZ

Rapporteur: Monsieur Yann JACCAZ

<u>Exposé</u>: Monsieur Le Maire expose que la commune prépare un projet de nouveau parking à la Tonnaz destiné à accueillir les randonneurs voulant rejoindre le refuge du Plan de l'Are (situé sur le Tour du Pays du Mont-Blanc), le nouveau sentier ludique « La Thonnaz ne sonne plus » (demande de classement au nouveau PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée) ou d'autres secteurs comme le Gateau ou la Tête du Torraz.

Le parking actuel est insuffisant et mal organisé, permettant au mieux le stationnement de 6 véhicules. L'accès à la ferme voisine est souvent bloqué par des voitures mal garées. Le manque de toilettes est aussi souligné.

Il est donc proposé de créer, au printemps 2024, un nouveau parking de 20 places, intégrant des toilettes sèches ainsi qu'une réserve de défense incendie pour le hameau de la Tonnaz sous le parking.

Estimation du projet (hors taxes) : 263 884€ répartis ainsi :

Réalisation du parking : 197 184€

Toilettes sèches : 42 000€
Défense incendie : 24 700€

Plan de Financement proposé :

	TOTAL (€ HT)
1. Fonds publics	263 884,00 €
Etat (DETR)	45 300,00 €
Conseil départemental	131 942,00 €
Europe (FEADER)	21 000,00 €
2. Auto-financement Commune	65 642,00 €



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Décision:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de

- APPROUVER LE PLAN DE FINANCEMENT et l'ensemble du projet, précisant qu'en cas d'attribution de subventions inférieure au plan de financement prévisionnel ci-dessus, la Municipalité augmentera sa part d'autofinancement d'autant
- **DEMANDER** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental et du fonds européen FEADER, via le Conseil Régional, en complément de la demande de DETR déjà approuvée en novembre 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Amendements: Néant

<u>Adoption</u> :	Conseillers présents 1	2
	Procuration0	
	Votants1	4
	Pour 1	4
	Contre 0	0
	Abstention	10

Secrétaire de séance Nicolas ELIE Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 15/02/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .